Vincent HERMANN

Notaire

1, rue du Pré Leveau
B.P. 1
88220 XERTIGNY
Tél. : 03.29.30.13.05
Fax : 03.29.30.19.93
vincent.hermann@notaires.fr
vincent-hermann.notaires.fr

Notaires assistants :
Marie LEONHARDT
Nathalie BERBERAT

Droit des Affaires
Droit Immobilier et de la Construction
Expertises
Négociation immobilière
Droit Fiscal et Administratif

ATTESTATION

JE SOUSSIGNE Maître Vincent HERMANN Notaire associé, membre de la société civile professionnelle "Vincent HERMANN, Notaire associé" titulaire d'un office notarial, dont le siège est à XERTIGNY (Vosges) 1 rue du Pré Leveau atteste être chargé du règlement de la succession de :

PERSONNE DECEDEE

Monsieur Roger Christian Marie **ARNOULD**, en son vivant retraité, époux de Madame Nicole Madeleine **RICHARD**, demeurant à URIMENIL (88220), 360 Les Buissons.
Né à URIMENIL (88220), le 14 mars 1947.
De nationalité Française

Décédé à EPINAL (88000) (FRANCE), le 5 octobre 2011.

MARIAGE - REGIME MATRIMONIAL

Monsieur et Madame **ARNOULD - RICHARD** se sont mariés sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de URIMENIL (88220), le 30 mars 1968.

DISPOSITIONS A CAUSE DE MORT

Aux termes d'un acte reçu par Maître Claude HERMANN, Notaire à XERTIGNY (VOSGES), le 20 mai 1978, Monsieur Roger **ARNOULD** a fait donation au profit de son épouse, qui a accepté, des quotités permises entre époux au jour de son décès, sur les biens composant sa succession sans exception ni réserve, le tout à son choix exclusif.

DEVOLUTION SUCCESSORALE

CONJOINT SURVIVANT

Madame Nicole Madeleine **RICHARD**, retraitée, épouse de Monsieur Roger Christian Marie **ARNOULD**, demeurant à URIMENIL (88220), 360 Les Buissons,
Née à URIMENIL (88220) le 28 août 1947,
Mariée sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de URIMENIL (88220), le 30 mars 1968.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité Française.

Commune en biens ainsi qu'il est indiqué ci-dessus.

Donataire en vertu de l'acte sus-énoncé.

Bénéficiaire à son choix exclusif, en vertu de l'article 757 du Code civil, du quart en toute propriété de l'universalité des biens et droits mobiliers et immobiliers composant la succession ou de l'usufruit de l'universalité des biens et droits mobiliers et immobiliers existants au jour de l'ouverture de la succession.

HERITIERS

LAISSANT pour habiles à se dire et porter héritiers ensemble pour le tout, ou chacun pour moitié :

Sauf à tenir compte des droits du conjoint survivant.

Monsieur Fabrice Bernard Roger **ARNOULD**, technicien, époux de Madame Rachel Valérie **VOURDON**, demeurant à URIMENIL (88220), 1373 Chapuy Chantré,

Né à EPINAL (88000) le 22 février 1969,

Marié sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de URIMENIL (88220), le 20 avril 1996.

Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.

De nationalité Française.

Monsieur Nicolas Bernard Roger Gabriel **ARNOULD**, hydrolicien, époux de Madame Lucie **FARCHICA**, demeurant à URIMENIL (88220), 1375, Chapuy Chantré,

Né à EPINAL (88000) le 25 avril 1974,

Marié sans contrat préalable à son union célébrée à la mairie de ARCHES (88000), le 28 juillet 2007.

Actuellement soumis au régime de la séparation de biens aux termes de l'acte contenant changement de régime matrimonial reçu par Maître Jean-Pierre GUILLAUME, notaire à EPINAL le 17 septembre 2009, devenu définitif par suite de non opposition.

Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.

De nationalité Française.

SES DEUX ENFANTS

seuls issus de son union avec son conjoint survivant.

QUALITES HEREDITAIRES

Madame Nicole **ARNOULD** a la qualité d'épouse commune en biens, donataire et bénéficiaire légale, de Monsieur Roger **ARNOULD** son époux sus-nommé,

Monsieur Fabrice **ARNOULD** Monsieur Nicolas **ARNOULD** sont habiles à se dire et porter héritiers de Monsieur Roger **ARNOULD** leur père sus-nommé.

OPTION LEGALE DU CONJOINT

Le conjoint survivant a opté pour l'usufruit de la totalité des biens de la succession.

L'acte de notoriété constatant cette dévolution successorale a été reçu par Etude de Me Vincent HERMANN, 1 rue du Pré Leveau, à XERTIGNY (Vosges) , le 8 mars 2012.

EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A Xertigny
Le 13 mars 2012.

Me Vincent HERMANN
NOTAIRE ASSOCIÉ
Tél. 03 29 30 13 05
Fax 03 29 30 19 93
B.P. 1 - 88220 XERTIGNY
vincent-hermann@notaires.fr